

Département Éducation - Écoles  
☎ 02-41-79-51-66

Angers, le 22 Novembre 2021

Aux Chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> Degré

Madame, Monsieur,

Nous n'en sommes qu'au début de la seconde période et nous sommes déjà pleinement entrés dans la préparation de la prochaine rentrée scolaire notamment au regard des chantiers imposés par la réglementation, plus précisément les opérations de Mouvement de l'emploi (Mouvement des enseignants et Mouvement des Chefs d'établissement) dans le cadre et calendrier contraints par les textes de référence.

Le Statut du Chef d'établissement de l'Enseignement Catholique indique à ce titre dans son article 3.4 :

- ✚ La cessation de fonction souhaitée par un Chef d'établissement qui entend participer au Mouvement des personnels enseignants doit être annoncée, dans la mesure du possible, à l'autorité de tutelle et au président de l'organisme de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> Mars.
- ✚ La cessation de fonction en raison de la nomination du Chef d'établissement sur un autre poste de responsabilité est annoncée par le Chef d'établissement, à l'autorité de tutelle et au président de l'organisme de gestion dans les 8 jours qui suivent la notification d'embauche dans le nouveau poste.

Il s'agit ainsi pour nos services de :

- ✚ Repérer avant fin Janvier 2022 tous ceux qui se positionnent sur une cessation de fonction pour la prochaine rentrée (retraite, mutation de conjoint annoncée, démission, demande de mutation comme Chef d'Etablissement dans une autre école...)
- ✚ Anticiper ce Mouvement des Chefs d'établissement pour clarifier les changements à venir au sein des équipes et faciliter, dans le cadre du Mouvement, les situations de réemploi.

En cas de départ d'un Chef d'Etablissement, un état des lieux sera fait avec les partenaires concernés à l'aide d'une grille conductrice. Ceci permettra de mieux connaître la situation de l'école et d'accompagner le changement avec davantage de justesse.

C'est pourquoi nous demandons à tous ceux qui sont en mesure de le faire dès maintenant de bien vouloir renseigner la fiche ci-jointe et la renvoyer avant le **10 Décembre 2021** par mail (adresse à privilégier) à [c.brault@ec49.fr](mailto:c.brault@ec49.fr) ou par voie postale à : **Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique - Mouvement des Chefs d'Etablissement 1<sup>er</sup> degré - 5, rue du Haut Pressoir - BP 61028 - 49010 ANGERS CEDEX 01.**

Vous êtes invité(e) à sensibiliser les membres de votre équipe pédagogique sur une mise en perspective de prise de responsabilité. Votre participation à cette dimension « richesses humaines » de notre Institution est fondamentale. Notre réseau repose sur cette dynamique de l'engagement. Il est essentiel que vous en soyez partenaires.

Dans cette période si singulière, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chargé(e) de mission pour éclairer votre réflexion et vous aider au discernement. Les tensions contextuelles sont rarement bonnes conseillères, le partage et l'éclairage extérieur permettent la prise de recul.

Nous comptons sur votre soutien.  
Cordialement,

Philippe TRILLOT  
Directeur diocésain

Luc TROTTIER  
Adjoint en charge des Écoles